



Le 19 octobre 2009

Pour diffusion immédiate

Les associations membres du CCGP signent un Protocole d'entente relatif à l'utilisation du document du CCGP *Connaissances et expérience des géosciences requises pour l'inscription à titre professionnel au Canada.*

Vancouver — Le Conseil canadien des géoscientifiques professionnels ("CCGP") est heureux d'annoncer que ses associations membres ont signé le Protocole d'entente relatif à l'utilisation de l'ouvrage du CCGP *Connaissances et expérience des géosciences requises pour l'inscription à titre professionnel au Canada.*

Ce Protocole d'entente est le résultat de l'initiative prise il y a quelque temps par les associations membres (par l'entremise de leurs représentants au sein du Conseil des normes géoscientifiques canadiennes, un comité permanent du CCGP), de réviser et reformater la documentation du CCGP sur les exigences requises pour l'inscription à titre professionnel au Canada. Le nouveau document, qui a pour titre, *Connaissances et expérience des géosciences requises pour l'inscription à titre professionnel au Canada*, est un ouvrage de référence, résultat d'un consensus identifiant les exigences pré requises aux niveaux de l'éducation et de l'expérience pour l'admission au sein de la profession.

Selon les conditions du Protocole, les associations membres acceptent de souscrire à un nouveau système où tous les postulants en instance d'admission auront démontré posséder les connaissances et l'expérience requises conformément aux exigences stipulées dans le document du CCGP *Connaissances et expérience des géosciences requises pour l'inscription à titre professionnel au Canada*. Les associations consentent également à se tenir mutuellement et régulièrement au courant de leurs activités dans ce domaine.

Faisant référence à la signature du Protocole, le Président du CCGP, M. Gary Vivian, P. Geo. a fait le commentaire suivant : « Ce Protocole, élaboré et maintenant signé par nos 10 associations membres, est effectivement l'heureux aboutissement d'un énorme travail envers l'obtention d'un consensus national sur les pré requis d'admissibilité concernant l'éducation et l'expérience. L'ensemble de cette documentation contribuera largement à améliorer la protection du public canadien et deviendra le nouveau point de repère en ce qui concerne la pratique géoscientifique professionnelle, tant au niveau national qu'au niveau international. »

Une copie du Protocole est accessible sur le site du CCGP au www.ccpq.ca. Le document du CCGP *Connaissances et expérience des géosciences requises pour l'inscription à titre professionnel au Canada*, publié en avril 2009 sous forme d'un livret en couleurs, est également accessible sur le site web du Conseil.

Le Conseil canadien des géoscientifiques professionnels (CCGP) est un organisme national constitué d'associations membres professionnelles autonomes qui régissent la pratique de la géoscience dans les provinces et territoires du Canada.

Le CCGP a pour mission de veiller à l'élaboration continue de normes élevées en matière d'attribution de permis d'exercice et de pratique des géosciences, de faciliter la mobilité des professionnels aux plans national et international et de favoriser la reconnaissance des géoscientifiques canadiens.

Personne-contact :
Oliver Bonham, géosc.
CEO - CCGP
604.412.4888
www.ccpq.ca